

Envoi par courriel et télécopie : 819 362-9150, [Info@mrc-erable.qc.ca](mailto:Info@mrc-erable.qc.ca)

Québec, le 14 janvier 2009

Monsieur Carl Plante  
MRC de L'Érable  
1783, avenue Saint-Édouard, Bureau 300  
Plessisville (Québec) G6L 3S7

**Objet :           Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de L'Érable  
                          Questions n<sup>os</sup> 10 et 11**

---

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission d'enquête chargée de l'examen du projet désire obtenir des renseignements sur le RCI.

**Question 10**

À l'article 8.2 de son règlement de contrôle intérimaire n° 270, la MRC fait une distinction entre deux type d'habitations : les résidences permanentes et les chalets.

**En pratique, quels sont les critères utilisés par la MRC pour distinguer entre ces deux catégories d'habitations ?**

**Question 11**

À l'article 8.2 du règlement de contrôle intérimaire n° 270, il est question d'immeuble protégé au sens du RCI # 255.

**Pourriez-vous expliquer de quels immeubles il s'agit et préciser s'il y en a dans la zone d'étude du projet ?**

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Anne-Lyne Boutin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission